

Les dividendes en question face au COVID-19

En 2019, les entreprises du CAC 40 ont versé 49,2 Md€ à leurs actionnaires (15% de plus qu'en 2018). Au regard des impacts économiques de la crise sanitaire, des investisseurs institutionnels préconisent : « *de renoncer au versement de dividendes ou à les percevoir en actions* ». Le ministre de l'Économie s'est déjà empressé de saluer la décision d'Airbus d'annuler la distribution du dividende prévu (1,4 Md€) pour renflouer sa trésorerie compte tenu d'un secteur aéronautique sinistré !



**Jean-Bernard
BERTHELIN**

DSC-adjoint en charge
de l'Épargne Salariale

Qu'en penser à Orange ?

En amont du conseil d'administration (CA) du 25 mars dernier, la CFDT a interpellé le PDG d'Orange sur le risque de ralentissement prévisible de l'économie et les problématiques de flux de trésorerie. La CFDT réitère sa démarche avant le CA du 16 avril qui devrait statuer sur la politique d'affectation de résultat du groupe car plusieurs options restent possibles :

- **Renoncer au versement du solde de dividende de 0,40€** par action en cash pour assurer les capacités de financement nécessaires aux investissements et la masse salariale. Avant la crise, la résolution alternative portée par le fonds « Orange Actions » ouvrait la voie en modérant le montant du dividende à 0,55€ au lieu de 0,70€ proposé par le CA. Le ralentissement économique justifie un renoncement au moins partiel : au titre de l'exercice 2019, les actionnaires ont déjà reçu 0,30€ d'acompte par action versés en décembre dernier.
- **Renoncer au principe du versement d'un acompte en fin d'année** pour ne pas préjuger des résultats 2020 dans un contexte macro-économique incertain afin de constituer un socle de trésorerie de sécurité, acceptable par les investisseurs en temps de crise majeure !
- **Renoncer à la communication sur des minimas de dividendes garantis** sur le moyen terme soit 0,70€ en 2020/2021/2022/2023, difficilement tenable au moment où le modèle de globalisation de l'économie est remis en cause.



Nadia ZAK-CALVET

DSC-adjointe
Présidente du Conseil
de Surveillance du
fonds Orange Actions

Administrateur de
sociétés certifié

AG 2020 : vers un capitalisme responsable ?

La crise sanitaire mondiale et ses conséquences économiques nous amènent à prendre en compte et intégrer les préconisations qui conduisent les conseils d'administration d'entreprises vers un capitalisme socialement responsable à visage humain !

Que cela veut-il dire ?

De façon pragmatique, les entreprises doivent s'approprier de nouveaux paradigmes (enjeux climatiques, inégalités sociales, environnementales...) en changeant leurs codes et approches business pour affirmer la vision stratégique d'une gouvernance moderne qui place au centre du dispositif économique et industriel l'humain et le raisonnable !

3 axes d'évolution vers un capitalisme socialement responsable :

1. **Stratégie :** Pour faciliter la compréhension de leurs stratégies, les Comex sont désormais contraints d'intégrer des enjeux RSE mesurables au travers de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Ces engagements doivent donc être compréhensibles à toutes les parties prenantes impactées. Ainsi, dans le cadre d'« *Engage 2025* », la neutralité carbone et l'inclusion numérique suppose la prévalence de certains indicateurs et objectifs pour arriver à cet engagement ambitieux « *zéro carbone en 2040* » !
2. **Partage de la valeur :** Il s'agit de mieux répartir entre parties prenantes d'Orange la valeur créée avec un juste partage bénéficiant au personnel, aux actionnaires et à l'entreprise. Cela implique des objectifs et indicateurs pour



Patrick BECK

Président du Conseil de
Surveillance du Plan
d'Épargne Retraite
Collectif

mesurer la performance qui permettent la réconciliation et un équilibre consensuel entre performance économique, environnementale et sociétale concernant :

- **l'affectation du résultat**, une modération de la distribution des dividendes, n'en déplaie à l'avidité des fonds de pension.
 - **la reconnaissance de la performance créatrice de richesse au niveau du groupe**, une incitation structurée pour renforcer des ratios d'équité et la mise en perspective des rémunérations avec les performances globales de l'entreprise : Évaluer le « top management » avec comme contrepartie une régularité équivalente de reconnaissance de performance à l'ensemble du personnel du groupe notamment par des offres réservées au personnel (ORP) ou prime « Monde ».
- 3. Démocratisation de la gouvernance :** Nouvelle dynamique impulsée par la loi Pacte et l'ordonnance « Say on Pay » pour booster les CA et renforcer :
- la promotion de l'actionnariat salarié avec l'objectif de 10% du capital social détenu par le personnel
 - le poids des administrateurs salariés et représentants des actionnaires salariés via des élections
 - la transparence sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux
 - la parité au niveau des fonctions exécutives

Livraison des 61 Actions Gratuites « Orange VISION 2020 »

Depuis le 1^{er} avril, en fonction du choix de chacun, elles ont été livrées :

- **Soit dans le fonds « Orange Actions » du PEG, dans son compte AMUNDI**

Elles sont converties en parts (1 part = 1 action) et visibles dès le 6 avril 2020 sur son compte [Amundi](#), dans le fonds Orange Actions Classique ([parts C ou parts D](#)) - dispositif « PEG actions gratuites ». La valeur initiale de ces parts est celle du cours d'ouverture de l'action Orange sur le marché Euronext le 31 mars 2020 (11,245€). En contrepartie d'une fiscalité favorable, elles seront disponibles à compter du 1er avril 2025, sans possibilité de déblocage anticipé (sauf si décès). De plus et jusqu'à cette date, ces parts ne seront ni arbitrables au sein du PEG et ni transférables vers le PERCO.

- **Soit au nominatif pur dans un compte BNP Paribas, Planetshare**

Le 26 mars, vous avez reçu un mail de BNP confirmant l'inscription à venir de ces actions, avec un lien d'accès, votre identifiant (01010...) et votre code d'accès pour consulter votre compte sur [Planetshares](#).

- ✓ **Si vous avez déjà un compte au nominatif pur** chez BNP Paribas créé antérieurement à cette livraison d'actions gratuites, vous conservez vos codes d'accès habituels.
- ✓ **Sinon, créez votre mot de passe :** en vous connectant sur le site [Planetshares](#)

Quelle fiscalité ? Que se passe-t-il lors de la vente de ces actions gratuites au nominatif pur ?

Vous serez fiscalisé **sur l'année de cession** à deux niveaux :

1. sur le « **gain d'acquisition** » basé sur le cours d'ouverture (11,245€) de l'action Orange le 31 mars 2020 soit 685,95€. C'est donc ce montant qui sera pris en compte et qui constituera un revenu soumis à l'impôt sur le revenu (IR).
2. sur la « **plus-value de cession** » lors de la revente (17,2% de prélèvements sociaux). Si à la revente, le cours de l'action est inférieur à son coût d'acquisition, il n'y a pas de plus-value de cession...

PEG & PERCO : Rapport de gestion 2019 en ligne sur anoo

Pour 2019, le contexte macro-économique se traduit par une amélioration fragile mais réelle de la performance des fonds PEG & PERCO. Compte tenu du COVID-19, les conseils de surveillance qui statueront sur les comptes 2019 des fonds du PEG & PERCO se tiendront au 2nd semestre 2020.

N'hésitez pas à vous rendre dans [anoo / rubrique épargne salariale](#) pour des infos complémentaires



Agenda :

- **1^{er} avril** : livraison des Actions Gratuites Orange Vision 2020 sur compte Amundi ou BNP Paribas
- **7 avril au 3 mai** : Affectation de l'intéressement
- **19 mai 2020** : Assemblée Générale d'Orange
- **25 mai au 7 juin** : Arbitrage du PEG

Pour aller plus loin, recevoir les tracts sous forme électronique, discuter, poser une question, vos contacts **CFDT** Épargne et Actionnariat Salarial d'Orange :

jeanbernard.berthelin@orange.com ; nadia.zakcalvet@orange.com ; patrick.beck@orange.com



ADHÉREZ À LA CFDT !



Vous recevez ce courrier électronique parce que vous êtes abonné pour recevoir notre Newsletter CFDT
Vous pouvez vous désinscrire en cliquant sur ce lien : [Se désabonner](#)